

FICHE D'INFORMATION PATIENTS : URTICAIRE AIGUE

Votre dermatologue a diagnostiqué une urticaire aigue.

Il s'agit généralement d'une **réaction allergique**, à une substance avec la quelle vous avez été en contact dans les 24 heures ayant précédé l'urticaire.

Cette substance peut être :

- **un médicament**, qui peut parfois être un médicament pris en auto médication (paracétamol, anti inflammatoire, aspirine...), même un médicament que vous aviez déjà pris auparavant sans aucun problème,
- **un aliment**
- **une substance que vous avez touchée** (latex, pommades, végétaux...)
- **une piqûre d'insecte.**

Dans ce cas, le dermatologue vous demandera d'arrêter les substances soupçonnées. **Vous ne devrez plus les prendre à l'avenir, sous peine d'une récurrence de l'urticaire, ou même d'une réaction plus grave : l'œdème de Quincke, avec risque d'arrêt respiratoire.**

Vous devrez signaler à tout médecin ou pharmacien cette allergie, pour qu'ils ne vous redonnent pas le médicament en cause.

Si plusieurs médicaments sont soupçonnés, et si vous avez vraiment besoin de ces médicaments, le dermatologue réalisera parfois des tests allergologiques pour essayer de déterminer le médicament responsable de l'urticaire. Ces tests ne sont pas fiables à 100% et comportent un risque de déclencher l'urticaire ou l'œdème de Quincke : ils ne seront réalisés que s'ils sont réellement nécessaires, au cours d'une hospitalisation.

Parfois, l'urticaire n'est pas allergique, mais peut accompagner n'importe quelle infection virale : rhinopharyngite, bronchite, gastroentérite, otite...

Il arrive aussi souvent que l'on ne retrouve aucune cause à une urticaire aigüe.

Pour traiter l'urticaire, le dermatologue vous prescrira des traitements par **antihistaminiques, parfois à double dose, pendant une semaine.**

Dans les formes graves, le dermatologue vous proposera une hospitalisation pour surveillance du risque d'œdème de Quincke. Lors de votre sortie de l'hôpital, le dermatologue vous prescrira, en plus des antihistaminiques, un kit contenant une seringue d'adrénaline, pour réaliser une auto injection en cas de signes de gravité (d'œdème de Quincke).

Dans tous les cas, vous devrez reconsulter en urgence en cas :

- **d'extension importante de l'urticaire malgré le traitement prescrit,**
- **de signes d'œdème de Quincke :**
 - **apparition de gonflement dans la bouche, de la langue, de difficultés à avaler,**
 - **modification de la voix, de difficultés à respirer.**